

Article 1 : Objet du service

Le titulaire de la marque certifie avoir lu, compris et accepté tous les clauses du contrat de cette offre. Par le versement du montant fixé, le titulaire autorise et mandate la publication de sa marque sur le site web www.trademarkpublisher.info. Ce site web comprend des marques nationales et internationales et simplifie la recherche grâce à des critères spécifiques. La présente convention a pour objet de préciser les caractéristiques du service proposé par TM Publisher (TMP) et de délimiter la portée des informations communiquées. TMP se propose de publier sur sa base de données TMP la marque du titulaire afin de mettre en ligne un annuaire des marques mondiales. Cette publication sur la base de données de TMP permet d'assurer une diffusion mondiale de la marque via le site de TMP, mais ne peut en aucun cas se substituer à l'enregistrement officiel des marques auprès de l'INPI et/ou d'autres instituts d'enregistrement ou de publication. L'abonnement au service implique que l'abonné autorise TMP à publier sur son site les informations le concernant.

Article 2 : Description du service

Ce site propose aux internautes de vérifier la disponibilité d'une marque ou d'une raison sociale en consultant une base de données. Cette base de données est constituée de marques enregistrées pour lesquelles les déposants ont conclut un abonnement auprès TMP afin que leurs marques figurent sur la base de données du site. L'internaute utilise le service en effectuant une requête sur le moteur de recherche contenu sur le site. Le registre TMP indique à l'internaute les éléments suivants: Le nom de la marque et les éventuels signes verbaux et graphiques / Le nom et l'adresse du déposant / Le numéro d'enregistrement / Les classes d'enregistrement de la marque.

Article 3 : Modalités utilisation du service pour le déposant

Le titulaire de la marque vérifie que les informations transmises dans l'offre relatives à sa marque et à sa société sont exactes. Ces informations sont extraites de publications officielles dans lesquelles des erreurs ou des omissions peuvent figurer. Le titulaire de la marque sera seul responsable des marques dont il aura demandé la publication. TMP n'assure pas de service de vérification et n'est pas responsable lorsque deux marques pouvant avoir des similitudes figurent sur sa base de données. Le service proposé n'est qu'un service d'information permettant à l'internaute de faciliter ses recherches. TMP s'engage à assurer gratuitement les modifications éventuelles relatives aux marques publiées sur sa base de données ainsi que le ou les transferts de marques entre déposants abonnés à son service.

Article 4 : Responsabilité

Le titulaire de la marque qui a accepté de s'inscrire sur la base de données de TMP est seul responsable des informations le concernant qui y sont divulguées. Les modifications éventuelles portant sur le nom du déposant ou de la marque ne pourront être mise en ligne qu'à la condition que le déposant les aient signalées à l'éditeur par écrit. En conséquence, seul le déposant pourra faire l'objet de poursuites en cas d'informations fausses ou s'il est l'auteur d'actes de contrefaçon. La responsabilité de TMP ne pourra pas être engagée en raison des informations relatives aux marques publiées sur son site et notamment en cas de litige en contrefaçon. Dans l'hypothèse où une décision de justice a condamné un déposant pour contrefaçon, TMP s'engage à effectuer de sa propre initiative les modifications sur sa base de données à la condition expresse qu'elle a eu connaissance de cette décision. Le titulaire de la marque devra respecter les obligations légales en matière de TVA et procéder aux vérifications nécessaires quant à son paiement. Toutefois, dans l'hypothèse où TMP serait appelée en paiement de la TVA afférent à ses services, l'abonné s'engage à procéder au remboursement de celle-ci et à prendre à sa charge les pénalités qui en résulteraient. N° de TVA : L'indication du n° de TVA est obligatoire - Directive 2006-112/CE du Conseil.

Article 5 : Droits de propriété sur la base de données

La société TMP est propriétaire des droits sur la base de données constituée des noms des déposants et des marques enregistrées en sa qualité de producteur. Ce droit de propriété sui generis reconnu par la directive européenne du 11 mars 1996 autorise TMP à poursuivre pour contrefaçon toute personne qui tentera d'extraire la totalité ou une partie de cette base de données.

Article 6 : Durée du service

Le présent contrat entrera en vigueur dès réception du règlement par l'abonné. La durée d'inscription de la marque sur la base de données de TMP est de deux ans. L'abonné sera averti peu avant l'expiration de ce délai afin de lui permettre de se réinscrire au service. Le titulaire de la marque souhaitant se désinscrire de la base de données avant la fin de son abonnement devra en faire une demande écrite. Celui-ci ne pourra exiger aucun remboursement même partiel de sa prestation.

Article 7 : Prix et modalité de paiement

Le paiement peut s'effectuer au moyen d'un ordre de virement. Le paiement par chèque est également possible. Pour le paiement, veuillez utiliser l'ordre de virement ci-joint. Si vous désirez procéder au paiement d'une autre manière, p.e. par chèque, vous devez impérativement indiquer votre numéro de référence. Le prix indiqué est un montant hors taxes. Le contrat de publication de marques et les conditions générales de vente font office de facture à la réception du paiement.

Editeur : TM Publisher GmbH; Siège : A-1190 Vienne, Bp 73 - Enreg. dans le reg. du comm. Vienne : N° FN 218438h N° d'identif. à la TVA ATU53831803